

# **Elections aux Conseils d'UFR, Ecoles et Instituts**

## **Le Directeur de l'Institut de préparation à l'administration générale**

- VU** le code de l'éducation,
- VU** les statuts de l'Université de Strasbourg,
- VU** les statuts de l'Institut de préparation à l'administration générale

### **DECIDE**

#### **Article 1**

Les élections générales/partielles<sup>1</sup> des représentants des personnels enseignants-chercheurs, enseignants, BIATPSS et des étudiants au Conseil de Institut de préparation à l'administration générale se tiendront le **mardi 4 février 2025**.

#### **Article 2**

Les électeurs sont appelés à pourvoir :

- Collège A - Professeurs et personnels assimilés : 1 siège
- Collège C - Intervenants extérieurs non universitaires : 1 siège
- Collège des étudiants : 4 sièges

---

<sup>1</sup> Rayer la mention inutile

**Article 3 :**

Le calendrier des opérations électorales est fixé ainsi qu'il suit :

<b>Dates</b>	<b>Opérations électorales</b>	<b>Observations</b>
Vendredi 6 décembre 2024	Affichage des listes électorales (au plus tard 20 jours avant le scrutin)	
Jeudi 16 janvier 2025 avant midi	Date limite de dépôt des candidatures et des professions de foi	Envoi électronique ou lettre recommandée avec AR ou déposée directement
Lundi 20 janvier 2025	Publication et affichage des candidatures	
Jeudi 30 janvier 2025	Date limite de demande d'inscription sur les listes électorales des personnels et des étudiants dont l'inscription est subordonnée à cette obligation	Cette demande doit être faite au plus tard 5 jours francs avant le scrutin
Lundi 3 février 2025 avant 12 heures	Date limite de dépôt des procurations	
<b>SCRUTIN</b>		
<b>Mardi 4 février 2025 de 9 heures à 16 heures</b>		
Mardi 4 février 2025	Dépouillement des votes et établissement des procès-verbaux	
Vendredi 7 février 2025	Proclamation et affichage des résultats	
Mercredi 12 février 2025	Date limite de recours devant la commission de contrôle des opérations électorales (5 jours à compter de la date d'affichage des résultats)	La CCOE siège au tribunal administratif de Strasbourg

Les candidatures et les professions de foi doivent parvenir par voie électronique ou par lettre recommandée avec accusé de réception ou être déposées à :

---

Madame Caroline VOLZKE  
Bureau 511  
Adresse Le Cardo – 7 rue de l'Ecarlate 67000 Strasbourg  
Mail c.volzke@unistra.fr

---

#### Article 4

Mme Caroline VOLZKE est nommé Président du Bureau de vote.  
Mme. Claire LUSTREMANT et Mme. Cholpon OZTURK sont nommées assesseurs.

#### Article 5

La campagne électorale est officiellement ouverte à compter de la date de publication de cette décision sur le site internet.

Mme. Caroline VOLZKE est chargée de l'organisation des élections et de l'exécution de la présente décision.

Strasbourg, le 8 novembre 2024

Le Directeur

Christophe TOURNU

